



Fiche de données de sécurité

Revêtement préventif antirouille - Noir lustré

1. Identification

Identificateur du produit : Revêtement préventif antirouille - Noir lustré
Code : 245032
Fournisseur : P.O.R. Products
38, Portman Road
New Rochelle, NY
10801
Téléphone : 914 636-0700
Numéro d'appel d'urgence : 914 636-0700
Heures disponibles : 8h-17h
Usage recommandé : Comme peinture et revêtement antirouille
Restrictions d'utilisation : Pour équipement industriel et automobiles

2. Identification des dangers

Mention d'avertissement : DANGER

Classification du produit :



Liquides inflammables - Catégorie 3.

Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1. Cancérogénicité - Catégorie 2. Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - Catégorie 2. Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2.

Toxicité aiguë - inhalation - Catégorie 4. Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3
Irritation des voies respiratoires. Sensibilisation cutanée - Catégorie 1. Irritation cutanée - Catégorie 2. Irritation oculaire - Catégorie 2A.

Mentions de danger :

- H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
- H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H332 - Nocif par inhalation.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Prévention : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Pour les grands contenants, mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les brouillards, vapeurs et aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'un équipement de protection des yeux et du visage. Se laver soigneusement les mains après manipulation et toute autre partie du corps qui aurait été exposée au produit.



Fiche de données de sécurité

Revêtement préventif antirouille - Noir lustré

Intervention : En cas d'incendie : Utiliser un extincteur approprié. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou prendre une douche. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Garder sous clef.

Élimination : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale en vigueur.

Autres dangers : Aucun autre effet démontré.

Voir l'information toxicologique, section 11

3. Composition/information sur les ingrédients

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	Concentration % (p/p)
1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	15.00 - 40.00
2	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	10.00 - 30.00
3	52747-01-0	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate, oligomère avec [(méthyléthylène)bis(oxy)] dipropanol	10.00 - 30.00
4	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	10.00 - 30.00
5	95-63-6	Triméthyl-1,2,4 benzène	4.80
6	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate polymère. MDI polymère	4.61
7	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	3.46
8	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylène polyphénylénique. PMDI polymérique	2.34
9	1333-86-4	Noir de carbone. (C.I. pigment noir 7)	1.83
10	1330-20-7	Xylènes, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène. Diméthylbenzène, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène	0.39
11	98-82-8	Cumène. Propyl-2 benzène	0.19

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

4. Premiers soins

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche de données de sécurité du produit soit accessible.

Contact oculaire : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

Contact cutané : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Mouiller abondamment les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Inhalation : Emmener la personne qui a été exposée dans un endroit bien aéré. Garder cette personne au chaud et allongée. Détachez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.

Symptômes : Ce produit est irritant pour la peau, les yeux, les voies respiratoires et digestives. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition (durée de contact, concentration du produit, etc.). Le travailleur peut développer une hypersensibilité cutanée et respiratoire. Des expositions répétées conduisent à la forme chronique dont les symptômes sont la dyspnée à l'effort, la toux avec expectorations, la fatigue et une perte de poids. L'inhalation de fortes concentrations peut causer des maux de tête, des nausées, des vomissements, des vertiges, de l'incoordination, de la confusion, de la stupeur, de la somnolence et la mort.

Effets aigus et retardés : Peut causer une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires supérieures. Peut causer de la



Fiche de données de sécurité

Revêtement préventif antirouille - Noir lustré

bronchoconstriction et un oedème pulmonaire. À la suite d'un contact répété ou prolongé, il exerce une action dégraissante sur la peau. Ce produit est un sensibilisant respiratoire et cutané. Peut causer la dépression majeure du système nerveux central.

Note au médecin traitant : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés : Utiliser des poudres chimiques sèches CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Agents extincteurs inappropriés : Les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux : Inflammable. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer vers une source d'ignition.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde et dioxyde de carbone. Oxydes d'azote. Acide cyanhydrique.

Équipements de protection spéciaux et précaution spéciale pour les pompiers : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles : Ce produit contient des isocyanates : l'exposition doit être réduite au minimum, même lorsqu'elle demeure à l'intérieur des normes prévues. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire à adduction lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Équipements de protection et mesures d'urgence : Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les drains, les égouts et les voies navigables. Avertir les autorités compétentes si le produit s'est répandu dans l'environnement. Utiliser un absorbant inerte ou des boudins de rétention en cas de grand déversement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants de la zone de déversement. Utiliser des outils anti-déflagrants. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre ou de la vermiculite. Placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manipulation et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il ne faut pas manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution adéquat fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Utiliser des outils anti-étincelles. Prendre des mesures préventives contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un feu ou une explosion, mettre les contenants à la masse lors de transfert. Entreposer et utiliser loin de la chaleur, des étincelles des flammes nues ou toute source d'inflammation. Les contenants vides contiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conditions de sécurité relatives au stockage : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière directe, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10) et de la nourriture. Éliminer toutes les sources d'ignition. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé jusqu'à utilisation. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas entreposer dans des contenants non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.



Fiche de données de sécurité

Revêtement préventif antirouille - Noir lustré

Incompatibilités : Les bases et les acides forts. L'ammoniaque. Les alcools. Les amines. Les agents oxydants forts et les combustibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Alberta

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP)		Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD)		Valeur plafond limite (VP)	
			ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
2	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
3	52747-01-0	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate, oligomère avec [(méthyléthylène)bis(oxy)] dipropanol	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
4	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
5	95-63-6	Triméthyl-1,2,4 benzène	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
6	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate polymère. MDI polymère	0.005	0.05	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
7	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
8	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylène polyphénylénique. PMDI polymérique	0.005	0.07	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
9	1333-86-4	Noir de carbone. (C.I. pigment noir 7)	N.D.	3.5	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
10	1330-20-7	Xylènes, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène. Diméthylbenzène, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène	100	434	150	651	N.D.	N.D.
11	98-82-8	Cumène. Propyl-2 benzène	50	246	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.

Colombie-Britannique

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP)		Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD)		Valeur plafond limite (VP)	
			ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
2	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
3	52747-01-0	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate, oligomère avec [(méthyléthylène)bis(oxy)] dipropanol	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
4	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
5	95-63-6	Triméthyl-1,2,4 benzène	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
6	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate polymère. MDI polymère	0.005	N.D.	N.D.	N.D.	0.01	N.D.
7	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
8	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylène polyphénylénique. PMDI polymérique	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
9	1333-86-4	Noir de carbone. (C.I. pigment noir 7)	N.D.	3	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
10	1330-20-7	Xylènes, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène. Diméthylbenzène, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène	100	N.D.	150	N.D.	N.D.	N.D.
11	98-82-8	Cumène. Propyl-2 benzène	25	N.D.	75	N.D.	N.D.	N.D.



Fiche de données de sécurité

Revêtement préventif antirouille - Noir lustré

Ontario

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP)		Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD)		Valeur plafond limite (VP)	
			ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
2	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
3	52747-01-0	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate, oligomère avec [(méthyléthylène)bis(oxy)] dipropanol	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
4	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
5	95-63-6	Triméthyl-1,2,4 benzène	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
6	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate polymère. MDI polymère	0.005	N.D.	N.D.	N.D.	0.02	N.D.
7	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
8	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylène polyphénylénique. PMDI polymérique	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
9	1333-86-4	Noir de carbone. (C.I. pigment noir 7)	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
10	1330-20-7	Xylènes, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène. Diméthylbenzène, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
11	98-82-8	Cumène. Propyl-2 benzène	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.

Québec

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP)		Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD)		Valeur plafond limite (VP)	
			ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
2	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
3	52747-01-0	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate, oligomère avec [(méthyléthylène)bis(oxy)] dipropanol	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
4	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
5	95-63-6	Triméthyl-1,2,4 benzène	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
6	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate polymère. MDI polymère	0.005	0.051	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
7	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
8	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylène polyphénylénique. PMDI polymérique	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
9	1333-86-4	Noir de carbone. (C.I. pigment noir 7)	N.D.	3.5	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
10	1330-20-7	Xylènes, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène. Diméthylbenzène, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène	100	434	150	651	N.D.	N.D.
11	98-82-8	Cumène. Propyl-2 benzène	50	246	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.



Fiche de données de sécurité

Revêtement préventif antirouille - Noir lustré

Saskatchewan

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP)		Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD)		Valeur plafond limite (VP)	
			ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
2	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
3	52747-01-0	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate, oligomère avec [(méthyléthylène)bis(oxy)] dipropanol	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
4	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
5	95-63-6	Triméthyl-1,2,4 benzène	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
6	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate polymère. MDI polymère	0.005	N.D.	0.015	0.015	N.D.	N.D.
7	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
8	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylène polyphénylénique. PMDI polymérique	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
9	1333-86-4	Noir de carbone. (C.I. pigment noir 7)	N.D.	3.5	N.D.	7	N.D.	N.D.
10	1330-20-7	Xylènes, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène. Diméthylbenzène, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène	100	N.D.	150	N.D.	N.D.	N.D.
11	98-82-8	Cumène. Propyl-2 benzène	50	N.D.	74	N.D.	N.D.	N.D.

États-Unis

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	DIVS NIOSH	Limites réglementaires			Limites recommandées	
				OSHA PEL		Californie / OSHA PEL	NIOSH REL	ACGIH® 2019 TLV®
				ppm	mg/m ³	VEMP 8 heures (CT) Courte durée (P) Plafond	VEMP 10 heures (CT) Courte durée (P) Plafond	VEMP 8 heures (CT) Courte durée (P) Plafond
1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
2	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
3	52747-01-0	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate, oligomère avec [(méthyléthylène)bis(oxy)] dipropanol	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
4	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
5	95-63-6	Triméthyl-1,2,4 benzène	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
6	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate polymère. MDI polymère	75	(C) 0.02	(C) 0.2	0.005 ppm	0.05 mg/m ³ (P) 0.2 mg/m ³ [10-min]	0.005 ppm
7	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
8	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylène polyphénylénique. PMDI polymérique	N.R.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
9	1333-86-4	Noir de carbone. (C.I. pigment noir 7)	1750	N.D.	3.5	3.5 mg/m ³	3.5 mg/m ³ (sans HAP); lorsque les HAP sont présents, le NIOSH considère le noir de	3 mg/m ³ (DIH)



Fiche de données de sécurité

Revêtement préventif antirouille - Noir lustré

							carbone comme un cancérogène professionnel potentiel.	
10	1330-20-7	Xylènes, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène. Diméthylbenzène, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène	900	100	435	100 ppm (CT) 150 ppm (P) 300 ppm	100 ppm (CT) 150 ppm	100 ppm (CT) 150 ppm
11	98-82-8	Cumène. Propyl-2 benzène	4424	50	245	50 ppm	50 ppm	50 ppm

Mesures d'ingénierie appropriées : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré.

Mesures de protection individuelle : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Yeux : NE PAS PORTER DE LENTILLES CORNÉENNES. Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures.

Mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Respiratoire : Les ouvriers exposés à des contaminants doivent porter un respirateur approprié au type de danger et en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, en tenant compte des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise.

Autres : Porter en tout temps un vêtement de protection à manches longues et souliers de sécurité appropriés.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide

Couleur : Noir lustré

Odeur : Solvant

Seuil olfactif : Non disponible

pH : Sans objet

Point de fusion/congélation : < 0 °C (°F)

Point initial d'ébullition/ domaine d'ébullition : > 100 °C (> 212 °F)

Point d'éclair : 48,9 °C (120.02 °F) Coupelle fermée

Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité : 0,6 à 25 °C

Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité : 7,0 % à 25 °C

Température d'auto-inflammation : 349 °C (660.2 °F)

Taux d'évaporation : Non disponible

Tension de vapeur : Non disponible

Densité de vapeur : > 1 (air = 1)

Densité relative : 1,040 kg/L à 20 °C (eau = 1)

Solubilité dans l'eau : Insoluble

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible

Température de décomposition : Non disponible

Viscosité cinématique : > 20,5 mm²/s (à 40 °C)



Fiche de données de sécurité

Revêtement préventif antirouille - Noir lustré

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Stable dans les conditions d'entreposage et de manipulation recommandées.

Stabilité chimique : Le produit est chimiquement stable dans des conditions normales d'emploi.

Risque de réactions dangereuses : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur. Aucune polymérisation ni réaction dangereuse ne se produit dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Éviter les décharges électriques. Tenir loin des sources d'ignition, des flammes nues, et des étincelles. Tenir loin des produits incompatibles.

Matériaux incompatibles : Ce produit peut attaquer certains types de plastique, de caoutchouc ou de revêtements.

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde et dioxyde de carbone. Oxydes d'azote. Acide cyanhydrique.

11. Données toxicologiques

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	DL ₅₀ orale mg/kg	DL ₅₀ cutanée mg/kg	CL ₅₀ ppmV pour 4h - gaz	CL ₅₀ mg/l pour 4h - vapeurs	CL ₅₀ mg/l pour 4h - poussières brouillards
1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	> 5000	> 5000	S.O.	S.O.	1.50
2	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	5000	> 3200	S.O.	> 20.00	8.5
3	52747-01-0	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate, oligomère avec [(méthyléthylène)bis(oxy)] dipropanol	> 5000	> 5000	S.O.	> 20.00	> 5.00
4	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	8400	> 5000	S.O.	> 20.00	> 5.00
5	95-63-6	Triméthyl-1,2,4 benzène	> 5000	> 5000	S.O.	10.2	1.5
6	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate polymère. MDI polymère	31600	> 10000	S.O.	S.O.	0.368
7	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	31600	> 10000	S.O.	11.00	1.01
8	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylène polyphénylénique. PMDI polymérique	> 10000	9400	S.O.	0.5	0.49
9	1333-86-4	Noir de carbone. (C.I. pigment noir 7)	> 8000	> 3000	S.O.	S.O.	> 5.00
10	1330-20-7	Xylènes, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène. Diméthylbenzène, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène	3523	4325	S.O.	21.713	> 5.00
11	98-82-8	Cumène. Propyl-2 benzène	2260	3160	S.O.	39.33	> 7.50

Voies d'exposition probables : Ce produit est absorbé par les voies respiratoires, la peau et par les voies digestives.

Symptômes : Ce produit est irritant pour la peau, les yeux, les voies respiratoires et digestives. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition (durée de contact, concentration du produit, etc.). Le travailleur peut développer une hypersensibilité cutanée et respiratoire. Des expositions répétées conduisent à la forme chronique dont les symptômes sont la dyspnée à l'effort, la toux avec expectorations, la fatigue et une perte de poids. L'inhalation de fortes concentrations peut causer des maux de tête, des nausées, des vomissements, des vertiges, de l'incoordination, de la confusion, de la stupeur, de la somnolence et la mort.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par les expositions à court terme et à long terme : Peut causer une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires supérieures. Peut causer de la bronchoconstriction et un oedème pulmonaire. À la suite d'un contact répété ou prolongé, il exerce une action dégraissante sur la peau. Ce produit est un sensibilisant respiratoire et cutané. Peut causer la dépression majeure du système nerveux central.

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	CIRC	ACGIH	Mutagénicité	Effet sur la reproduction



Fiche de données de sécurité

Revêtement préventif antirouille - Noir lustré

1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	N.D.	N.D.	Non disponible.	Non disponible.
2	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	N.D.	N.D.	Aucun effet démontré.	Non disponible.
3	52747-01-0	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate, oligomère avec [(méthyléthylène)bis(oxy)] dipropanol	N.D.	N.D.	Non disponible.	Non disponible.
4	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	N.D.	N.D.	Non disponible.	Tératogène expérimental.
5	95-63-6	Triméthyl-1,2,4 benzène	4	A5	Aucun effet démontré.	Non disponible.
6	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate polymère. MDI polymère	3	A4	Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate des effets mutagènes.	Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate des effets sur le développement.
7	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	2B	A3	Aucun effet démontré.	Non disponible.
8	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylène polyphénylénique. PMDI polymérique	3	A4	Aucun effet démontré.	Non disponible.
9	1333-86-4	Noir de carbone. (C.I. pigment noir 7)	2B	A3	Effet mutagène démontré chez l'animal ou soupçonné chez l'humain.	Non disponible.
10	1330-20-7	Xylènes, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène. Diméthylbenzène, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène	3	A4	Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate des effets mutagènes.	Il a un effet embryotoxique et/ou foetotoxique chez l'animal. Il peut causer des atteintes spermatiques chez l'animal.
11	98-82-8	Cumène. Propyl-2 benzène	2B	A3	Non disponible.	Non disponible.

Classification de la cancérogénicité selon CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

Groupe 1 : agent cancérogène (parfois appelé cancérogène avéré ou cancérogène certain).

Groupe 2A : agent probablement cancérogène.

Groupe 2B : agent peut-être cancérogène (parfois appelé cancérogène possible).

Groupe 3 : agent inclassable quant à sa cancérogénicité.

Groupe 4 : agent probablement pas cancérogène.

Classification de la cancérogénicité selon ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists)

Groupe A1 : cancérogène confirmé pour l'homme.

Groupe A2 : cancérogène présumé chez l'homme.

Groupe A3 : cancérogène confirmé pour les animaux avec pertinence inconnue vis-à-vis des humains.

Groupe A4 : non classable comme cancérogène pour l'homme.

Groupe A5 : non présumé être cancérogène pour l'homme.



Fiche de données de sécurité

Revêtement préventif antirouille - Noir lustré

12. Données écologiques

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	%	Persistant	Bio-accumulation	Toxicité
1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	15.00 - 40.00	Oui	Non	Non
2	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	10.00 - 30.00	Oui	Oui	Oui
3	52747-01-0	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate, oligomère avec [(méthyléthylène)bis(oxy)] dipropanol	10.00 - 30.00	Oui	Non	Non
4	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	10.00 - 30.00	Non	Non	Non
5	95-63-6	Triméthyl-1,2,4 benzène	4.80	Non	Non	Non
6	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate polymère. MDI polymère	4.61	Non	Non	Non
7	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	3.46	Non	Non	Non
8	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylène polyphénylénique. PMDI polymérique	2.34	Non	Non	Non
9	1333-86-4	Noir de carbone. (C.I. pigment noir 7)	1.83	Oui	Non	Non
10	1330-20-7	Xylènes, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène. Diméthylbenzène, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène	0.39	Non	Non	Non
11	98-82-8	Cumène. Propyl-2 benzène	0.19	Non	Non	Non

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	%	Ecotoxicité court terme	Ecotoxicité long terme	Effet sur l'environnement
1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	15.00 - 40.00	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
2	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	10.00 - 30.00	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
3	52747-01-0	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate, oligomère avec [(méthyléthylène)bis(oxy)] dipropanol	10.00 - 30.00	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
4	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	10.00 - 30.00	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
5	95-63-6	Triméthyl-1,2,4 benzène	4.80	Non disponible.	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.



Fiche de données de sécurité

Revêtement préventif antirouille - Noir lustré

6	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate polymère. MDI polymère	4.61	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
7	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	3.46	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
8	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylène polyphénylénique. PMDI polymérique	2.34	Non disponible.	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
9	1333-86-4	Noir de carbone. (C.I. pigment noir 7)	1.83	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
10	1330-20-7	Xylènes, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène. Diméthylbenzène, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène	0.39	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
11	98-82-8	Cumène. Propyl-2 benzène	0.19	Non disponible.	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.

13. Données sur l'élimination du produit

Méthode de disposition : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets si possible. Détruire selon la réglementation fédérale, provinciale et municipale. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement.



Fiche de données de sécurité

Revêtement préventif antirouille - Noir lustré

14. Informations relatives au transport

	TMD	DOT	IMDG	IATA
Numéro UN	1992	1992	1992	1992
Désignation officielle de transport	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (Naphte, triméthyl-1,2,4 benzène)			
Classe(s) de dangers relative(s) au transport	3(6.1)	3(6.1)	3(6.1)	3(6.1)
Groupe d'emballage	III	III	III	III

Autres informations

Polluant marin : Non

Exemption relatives aux quantités limitées : 5 L

En accord avec le règlement Canadien du Transport Routier des Marchandises Dangereuses, l'exemption 1,17 est utilisée lorsqu'applicable. Conformément à l'article 172.315 du 49 CFR, nous utilisons l'exemption des quantités limitées par voies terrestres et maritimes, si applicable.

Précautions spéciales : Sans objet

Autres exemptions : Aucune autre exemption.

15. Informations sur la réglementation

Canada

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	%	LIS	LES	INRP
1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	15.00 - 40.00	X		
2	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	10.00 - 30.00	X		X
3	52747-01-0	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate, oligomère avec [(méthyléthylène)bis(oxy)] dipropanol	10.00 - 30.00	X		
4	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	10.00 - 30.00	X		X
5	95-63-6	Triméthyl-1,2,4 benzène	4.80	X		X
6	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate polymère. MDI polymère	4.61	X		X
7	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	3.46	X		
8	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylène polyphénylénique. PMDI polymérique	2.34	X		X
9	1333-86-4	Noir de carbone. (C.I. pigment noir 7)	1.83	X		
10	1330-20-7	Xylènes, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène. Diméthylbenzène, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène	0.39	X		X
11	98-82-8	Cumène. Propyl-2 benzène	0.19	X		X



Fiche de données de sécurité

Revêtement préventif antirouille - Noir lustré

États-Unis

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	%	TSCA	PROP-65	Right to Know
1	67815-87-6	Polyisocyanate aromatique basé sur le MDI	15.00 - 40.00	X		
2	64742-48-9	Naphte hydrotraitée, fraction lourde	10.00 - 30.00	X		
3	52747-01-0	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate, oligomère avec [(méthyléthylène)bis(oxy)] dipropanol	10.00 - 30.00	X		
4	64742-95-6	Naphte, fraction aromatique légère C8-C10	10.00 - 30.00	X		
5	95-63-6	Triméthyl-1,2,4 benzène	4.80	X		X
6	101-68-8	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate polymère. MDI polymère	4.61	X		X
7	26447-40-5	Diphénylméthane-4,4' diisocyanate. MDI polymérique	3.46	X		
8	9016-87-9	Isocyanate de polyméthylène polyphénylénique. PMDI polymérique	2.34	X		
9	1333-86-4	Noir de carbone. (C.I. pigment noir 7)	1.83	X	X	X
10	1330-20-7	Xylènes, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène. Diméthylbenzène, mélange d'isomères o,m,p et éthyle benzène	0.39	X		X
11	98-82-8	Cumène. Propyl-2 benzène	0.19	X	X	X

Le client est chargé de déterminer le code EPI (équipement de protection individuelle) de ce produit.

La classification du produit et la FDS ont été élaborées conformément au RPD et au HazCom 2012.

16. Autres informations

Date : 2020-05-13

Version : 1

Avis au lecteur : Le fabricant déclare que les informations contenues à la présente fiche ont été préparées à partir des données, informations et avertissements obtenus des sites gouvernementaux et/ou des fournisseurs de matières premières. Le fabricant n'a aucun contrôle sur le contenu de ces informations et rapporte intégralement toutes les informations qu'il possède sur les composantes du produit, au moment de sa fabrication. Le fabricant n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude des informations fournies. Malgré que certains avertissements sont contenus à la présente fiche, nous ne garantissons aucunement que ce soient les seuls dangers qui peuvent exister et avertissons l'utilisateur à cet effet. Il appartient et il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier si le produit utilisé est conforme et approprié pour l'usage auquel il est destiné. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour tout dommage, perte ou blessure corporelle, matériel ou de quelque nature que ce soit pouvant survenir ou découler suite à l'utilisation ou la manipulation du produit de façon incorrecte, négligente, inappropriée ou abusive ou du défaut d'avoir pris connaissance des informations contenues à cette fiche.